

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR  
BEAUCE-NORD**

Le 24 mars 2003, à 19:00 heures, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance spéciale du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents, Messieurs les Conseillers Richard Bélanger, Steve Plante, Sylvain Vachon, Pierre Tardif et Jacques Bolduc, formant quorum sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul Bernard, Maire.

Etait absent Monsieur Serge Jacques.

Le Secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

La présente séance spéciale a été convoquée par Monsieur Marc Bélanger, Secrétaire-Trésorier.

46-2003

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Monsieur Pierre Tardif,  
Secondé par Monsieur Jacques Bolduc,  
Et résolu, à l'unanimité des membres  
du Conseil, que l'ordre du jour de la séance  
spéciale soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

47-2003

**ACCEPTATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Proposé par Monsieur Sylvain Vachon,  
Secondé par Monsieur Steve Plante,  
Et résolu, à l'unanimité des membres  
du Conseil, qu'ils reconnaissent avoir reçu  
l'avis spécial et approuve le moyen de

signification de l'avis comme s'il avait été fait conformément au Code Municipal.

ADOPTÉ

48-2003

**TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES CANADA-QUÉBEC 2000 - TRAVAUX COMPLÉTÉS**

Proposé par Monsieur Jacques Bolduc,  
Secondé par Monsieur Steve Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil Municipal de Saint-Victor déclare que les travaux d'infrastructures, du Rang 3 Nord, ont été exécutés en totalité et se sont terminés vers le 15 décembre 2002. La Municipalité de Saint-Victor a acquitté les coûts des travaux et des autres frais incidents relatifs au projet concerné pour un montant de 271 945,11 \$.

ADOPTÉ

49-2003

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NO. 41-2003**

Le Conseiller, Monsieur Sylvain Vachon, donne avis de motion qu'un règlement portant le numéro 41-2003 sera adopté à une séance subséquente dans le but de faire l'achat d'une rétrochargeuse et un balai ramasseur.

LE CONSEILLER

SYLVAIN VACHON

50-2003

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE L'ENTENTE  
SPÉCIFIQUE SUR LA CONSOLIDATION ET LE DÉVELOPPEMENT DU  
RÉSEAU DE BIBLIOTHÈQUES AFFILIÉES DE CHAUDIÈRE-  
APPALACHES**

ATTENDU qu'il est opportun que la municipalité se dote d'un service de bibliothèque publique convenable.

ATTENDU que la Municipalité fait partie du réseau et utilise les services du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches.

ATTENDU que la Municipalité doit recourir à des programmes gouvernementaux d'aide financière pour la construction et l'aménagement d'une bibliothèque.

ATTENDU que le financement du projet doit se faire selon les normes et critères du FIR (Politique de modulation des montants d'aide financière).

EN CONSÉQUENCE, il est :

Proposé par Monsieur Sylvain Vachon,  
Secondé par Monsieur Steve Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor dépose, en tant que projet substitut, une demande d'aide financière dans le cadre de l'entente spécifique sur la consolidation et le développement du réseau de bibliothèques affiliées de Chaudière-Appalaches (1998-2003).

La Municipalité s'engage à réaliser le projet durant l'année 2003-2004.

ADOPTÉ

51-2003

**DÉSIGNATION D'UN INTERLOCUTEUR OFFICIEL**

Proposé par Monsieur Jacques Bolduc,  
Secondé par Monsieur Sylvain Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que Monsieur Marc Bélanger soit nommé comme interlocuteur officiel de la Municipalité de Saint-Victor auprès du CRSBP de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches pour l'exécution des travaux prévus à la bibliothèque municipale, dans le cadre du projet consolidation et développement des bibliothèques affiliées de Chaudière-Appalaches.

ADOPTÉ

52-2003

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par Monsieur Sylvain Vachon,  
Secondé par Monsieur Pierre Tardif,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la séance spéciale soit levée.

ADOPTÉ

**LE MAIRE**

**LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

**JEAN-PAUL BERNARD**

**MARC BÉLANGER**